



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG.347/3
23 mars 2010
FRANÇAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Première réunion d'experts techniques sur
l'application par le PAM de l'approche écosystémique

Rome (Italie), 8-9 avril 2010

**RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'EXÉCUTION DE LA FEUILLE
DE ROUTE ADOPTÉE PAR LA DÉCISION IG 17/6 DES PARTIES CONTRACTANTES
SUR L'APPLICATION DE L'APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE**

1. Rappel des faits

1. Les Parties contractantes, à leur Quinzième réunion tenue en 2008 à Almeria (Espagne), ont décidé que le PAM/PNUE appliquerait progressivement l'approche écosystémique (APEC) en vue d'une vision écologique de la région définie comme "une Méditerranée saine, aux écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement divers au profit des générations présentes et futures" (Décision IG 17/6). Les Parties contractantes ont également adopté trois buts stratégiques et une feuille de route comportant cinq étapes pour l'application progressive et par paliers, par le PAM, de l'approche écosystémique.

2. Les Parties contractantes ont également créé un groupe d'experts désignés par les gouvernements (groupe EDG) pour guider les travaux du PAM/PNUE concernant l'exécution de la feuille de route et elles ont demandé au Secrétariat et aux composantes du PAM (en particulier le MED POL, le CAR/ASP et le CAR/PB) de fournir un appui scientifique et techniques de fond aux prestations que l'on attendait de lui.

3. Lors de sa première réunion tenue en juillet 2008, le groupe EDG a défini les modalités de l'exécution de la feuille de route, en particulier l'étape 3, qui comportait l'identification des propriétés des écosystèmes marins et côtiers, l'estimation de leur valeur économique, et l'évaluation de l'état écologique et des pressions s'exerçant sur celui-ci.

4. En vue de faciliter le processus d'évaluation, le groupe EDG a décidé de diviser provisoirement la zone de mer Méditerranée en quatre régions et est convenu d'une "Table de matières des évaluations" qui inclurait la pollution et la biodiversité, les caractéristiques physico-chimiques, l'hydrogéologie et les paramètres océanographiques, ainsi qu'une étude sur la valeur économique des écosystèmes marins méditerranéens. Les constats et conclusions de l'évaluation serviraient, à un stade ultérieur, à définir et élaborer les objectifs écologiques qui devraient correspondre à la Vision écologique et aux buts stratégiques, les objectifs opérationnels avec des indicateurs et des valeurs cibles, et à réviser les programmes de surveillance continue afin qu'ils intègrent aussi la biodiversité et à élaborer de nouveaux plans d'action, programmes/mesures de gestion et/ou à les réviser.

2. Progrès accomplis dans l'application de la Décision UNEP/DEPI (MED) IG 17/6

5. Depuis la dernière réunion du groupe EDG de juillet 2008, le PAM a mené à bien un certain nombre de prestations essentielles concernant l'approche écosystémique au niveau programmatique et politique, dans le cadre de la gouvernance régionale et des aspects techniques de l'évaluation (étape 3 de la feuille de route APEC).

2.1 Au niveau programmatique

6. Les programmes de travail sur 2 ans et sur 5 ans du PAM, adoptés par la Seizième réunion des Parties contractantes à Marrakech (Maroc, 2009), ont accordé une large place à l'approche écosystémique en tant que question horizontale clé et que principe important qui devait guider les travaux du PAM pour mettre en œuvre ses politiques de réduction de la pollution, de protection et conservation de la biodiversité et de gestion durable des ressources naturelles.

7. Le programme de travail du PAM sur 5 ans fait mention de la relation nécessaire à établir avec les travaux de l'*Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM)* et de leur suivi ainsi que de la généralisation de l'approche écosystémique. Il spécifie que l'approche écosystémique adoptée au sein du PAM devrait s'inscrire logiquement dans ce contexte conceptuel en vue d'appliquer l'analyse des écosystèmes et des services rendus sur une base opérationnelle et de l'appliquer aussi à la lutte contre la pollution, que celle-ci soit due à

des sources situées à terre ou au trafic maritime, ou qu'elle résulte d'opérations d'immersion ou d'activités offshore.

8. À cet égard, le programme de travail biennal du PAM pour 2010-2011 envisage trois grandes actions qu'il convient de mener concernant l'approche écosystémique:

a) *finaliser l'évaluation (étape 3 de la feuille de route APEC)*

- *Identification des propriétés des écosystèmes marins et côtiers en Méditerranée et estimation de leur valeur économique totale;*
- *évaluation intégrée de l'état écologique du milieu marin et côtier et des pressions s'exerçant sur celui-ci pour chacune des quatre régions désignées.*

b) *engager les travaux de définition des objectifs écologiques, des indicateurs et des valeurs cibles (étape 3 de la feuille de route). Les conclusions des études ci-dessus a) et b) devraient servir à nourrir un premier débat sur les objectifs écologiques, les indicateurs et les valeurs cibles.*

c) *mobiliser des ressources externes pour le suivi et pour la poursuite de l'exécution des autres étapes de la feuille de route APEC (étapes 4 et 5).*

2.2 Gouvernance régionale

9. Une priorité essentielle au titre du thème de la gouvernance des programmes de travail sur 2 ans et sur 5 ans du PAM consiste à assurer l'appropriation et la conduite par les Parties contractantes des travaux du PAM et, dans la mesure du possible, la cohérence avec les questions similaires traitées dans le cadre d'autres organisations et processus régionaux en vue d'éviter la confusion et de créer des synergies.

10. À cet égard, le Secrétariat, tout en concevant et coordonnant les travaux de l'exécution de l'étape 3 de la feuille de route APEC a entrepris les actions suivantes :

- *Organiser le processus de manière telle qu'il permette aux représentants des Parties contractantes de jouer un rôle essentiel et d'assurer une pleine appropriation.*
- *Guider les travaux techniques des composantes du PAM sur l'évaluation.*
- *Aligner les travaux du PAM/PNUE sur les approches et les expériences acquises dans le cadre des processus mondiaux pertinents consacrés à l'approche écosystémique, comme ceux menés dans le cadre de la Convention CDB, du Programme des mers régionales du PNUE, etc.*
- *Assurer une synergie, selon le cas, avec les processus politiques sous-régionaux d'importance pour les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, par exemple pour appliquer la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin (DCSM) de l'Union européenne adoptée en 2008, qui prévoit l'application de l'approche écosystémique, la définition d'un bon état écologique des eaux marines tenant compte de l'évaluation économique et sociale. Reconnaissant la pertinence des conventions des mers régionales aux fins de l'état qualitatif des mers de l'UE, la DCSM prévoit déjà l'application de la directive à travers les structures des mers régionales, en tant que de besoin.*

2.3 Résultats concrets obtenus

11. En conclusion, les résultats suivants ont été obtenus au cours de la période considérée:

- *Approche participative conçue pour impliquer pleinement les Parties contractantes dans le processus (il est envisagé de tenir deux réunions techniques et une réunion du groupe EDG entre avril 2010 et mars 2011);*
- *Communication intensive avec les Points focaux du PAM;*
- *Prise en compte, selon le cas, du grand nombre de processus pertinents aux niveaux régional et mondial, des enseignements acquis et meilleures pratiques recensés dans l'application de l'approche écosystémique dans la région, et des liens de celle-ci avec les progrès dans l'application de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin de l'UE;*
- *Finalisation de l'étude sur l'estimation de la valeur des écosystèmes marins méditerranéens;*
- *Finalisation des avant-projets d'évaluations sectorielles concernant la pollution et la biodiversité;*
- *Finalisation de l'analyse intégrée et non sectorielle des lacunes dans les données pour le processus d'évaluation de l'environnement marin et côtier de chacune des quatre régions désignées;*
- *Les structures du PAM/PNUE ont soigneusement suivi les travaux conduits par les États membres de l'UE dans ce cadre en ce qui concerne les descripteurs et indicateurs proposés, pour mesurer le bon état écologique des eaux marines et réaliser une analyse socio-économique, y compris une analyse préliminaire de la faisabilité des descripteurs de bon état écologique pour la Méditerranée;*
- *Première réunion technique organisée et tenue pour faire progresser le processus d'évaluation (étape 2);*
- *Prochaines étapes définies, préparatifs en cours pour la finalisation de l'évaluation.*

3. Examen du processus d'élaboration des rapports d'évaluation préliminaires

3.1 MED POL

12. Le MED POL est chargé de l'élaboration des chapitres de l'évaluation consacrés à l'état de la pollution du milieu marin et aux sources de pollution situées à terre. Quatre consultants sous-régionaux ont été recrutés sous contrat avec les missions suivantes: i) harmoniser les données et informations relatives aux groupements sous-régionaux relevant de leur responsabilité respective et coordonner la fusion des contributions transmises au MED POL par les Points focaux nationaux de ce dernier; ii) collationner, réviser et conférer une cohérence aux contributions supplémentaires obtenues du Secrétariat et d'autres sources fiables; et iii) préparer et harmoniser le document pour chaque groupement sous-régional correspondant; et iv) présenter le projet au MED POL et le finaliser en fonction des résultats d'une réunion de travail ultime, et des recommandations et observations formulées par le MED POL.

13. Les sections de l'évaluation générale qu'ont à élaborer les consultants MED POL auront trait à l'état des écosystèmes marins et côtiers en rapport avec les caractéristiques physiques et chimiques (Ch.I.2), aux pressions et impacts en rapport avec la contamination (Ch.II.1), aux opérations d'immersion (Ch. II.2), à l'enrichissement en éléments nutritifs et matière organique (Ch.II.3), et à d'autres interférences en rapport avec la température, la salinité et les usines de dessalement (Ch.II.6).

14. Quatre accords de service à court terme (SSA) ont été signés avec les quatre consultants pour chacun des groupements sous-régionaux : les rapports d'avancement consistant en avant-projets d'évaluation ont été soumis par les consultants pour les groupements sous-régionaux A et C. Pour le groupement D, le consultant a soumis un rapport exposant les informations utilisées et les lacunes existantes. Pour le groupement B (Méditerranée centrale), où les informations disponibles étaient plus restreintes dans les

bases de données MED POL, le consultant a soumis un rapport d'avancement comportant une description des tâches entreprises et des progrès des travaux.

Vue d'ensemble des résultats des évaluations préliminaires

15. Les rapports d'avancement consistant en avant-projets d'évaluation ont été soumis par les consultants pour tous les groupements sous-régionaux, avec plus ou moins de détails selon les rapports.

16. Pour le groupement sous-régional A, une vue d'ensemble des caractéristiques physico-chimiques a été rédigée en donnant des informations sur la circulation océanique prédominante, les concentrations d'éléments nutritifs et les caractéristiques des sédiments. Au sujet des pressions, des informations ont été fournies sur les concentrations de polluants dans les biotes, ainsi que de premiers éléments sur les tendances de la pollution à certains "points chauds". Pour le groupement B, le consultant a examiné et analysé les documents communiqués par le MED POL, qui ont été jugés très circonstanciés et utiles aux fins du rapport régional, mais avec une répartition géographique inégale des données et des évaluations, et fort peu de données disponibles pour la sous-région Méditerranée centrale. Le consultant a relevé les informations pertinentes disponibles dans ces rapports et il s'emploie à remédier aux lacunes par des recherches bibliographiques. Pour le groupement C, le consultant a présenté un résumé des questions prioritaires et des grandes problématiques environnementales de tous les pays de la sous-région, sur la base des Bilans diagnostiques nationaux (BDN). Puis il a récapitulé l'état du milieu marin de la sous-région en relation avec les rejets d'eaux usées, l'eutrophisation et les substances dangereuses sur la base des projets de rapports d'évaluation du MED POL. Un plus grand nombre d'informations provenant de l'imagerie satellite serviront à combler les lacunes spatiales et temporelles. À propos des sources de pollution, les informations fournies l'ont été principalement par la base de données MED POL sur les sources de pollution (Bilan national de base – BBN – 2003/2008) et le Rapport du PAM/PNUE sur l'état de l'environnement et du développement (2009). Pour le groupement D, la consultante a examiné les sources d'informations disponibles, dont les données MED POL, les rapports du PAM et du MED POL, les rapports de l'AEE, les bases de données en ligne et la littérature scientifique internationale. Elle a également présenté la couverture géographique des données et informations tirées des Bilans diagnostiques nationaux établis sous l'orientation du MED POL, ainsi que d'autres sources. Ces matrices offrent un panorama des informations disponibles et des lacunes dans la sous-région..

17. Tous les rapports sous-régionaux seront finalisés d'ici le 15 avril 2010.

3.2 CAR/ASP

18. Le CAR/ASP, en étroite consultation avec les autorités nationales, a sélectionné des consultants nationaux dans la plupart des pays (17 pays), qui s'emploient à établir des documents nationaux visant à "identifier les propriétés importantes des écosystèmes et à évaluer l'état de la biodiversité marine et côtière en Méditerranée et les pressions qui s'exercent sur elle". Dans certains cas, la Partie contractante est tenue d'établir plus d'un rapport national puisque les résultats seront répartis selon que ce pays dépend, au plan géographique, d'une ou plusieurs sous-régions. Pour Chypre, l'Italie, le Liban et Malte, la sélection de consultants nationaux se fait encore attendre pour des difficultés d'ordre administratif. En outre, pour chacune des quatre sous-régions, un consultant international a été recruté par le CAR/ASP afin de diriger les travaux de compilation des contributions transmises aux CAR/ASP par les consultants nationaux. Les consultants internationaux, sous l'orientation et la coordination générales du CAR/ASP, aideront les consultants nationaux dans le cadre de leurs groupements sous-régionaux respectifs et leur prodigueront des conseils et un concours technique, afin qu'ils contribuent à l'élaboration des documents d'évaluation.

19. À ce jour, 10 consultants nationaux ont déjà soumis leurs projets de rapports nationaux, à savoir les rapports des pays suivants : Algérie, Albanie, Bosnie-Herzégovine, Grèce (rapport sur la zone de la mer Ionienne et rapport sur la zone de la mer Égée/mer de Crète), Israël, Maroc, Slovénie, Syrie et Turquie. Les autres pays devraient soumettre leurs rapports prochainement. Il est prévu que l'élaboration des documents d'évaluation nationaux et sous-régionaux, pour les sections relevant de la responsabilité du CAR/ASP, sera menée à bien d'ici le 15 avril 2010.

3.3 CAR/PB

20. Le CAR/PB, en collaboration avec l'Unité de coordination du PAM et ses diverses composantes, s'est attelé à l'estimation de la valeur économique des écosystèmes marins et côtiers méditerranéens en réponse à la demande faite par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Déclaration d'Almeria, 2008).

Les objectifs poursuivis consistent à :

- améliorer la connaissance des services et bénéfices fournis par les écosystèmes en vue de les prendre en compte de manière plus effective aux niveaux régional, national et local;
- doter les décideurs publics d'une mesure quantitative commune pour améliorer la gestion des questions environnementales;
- contribuer à l'analyse économique des écosystèmes au niveau des initiatives, tant méditerranéennes qu'internationales, telles que le Programme de la Commission européenne "Économie des écosystèmes et biodiversité" (2007-2010) et le programme du PNUE "Comptabilité des activités économiques pour les grands écosystèmes marins et les mers régionales" (2006).

21. En vue de réaliser l'ouvrage en question, le CAR/PB a élaboré avec ses partenaires du PAM et les organisations intéressées (FEMISE, ECOMERS) une méthodologie d'estimation de la valeur économique des services rendus par les écosystèmes basée sur une démarche de type macroéconomique au niveau régional, s'inspirant des principes du Système de comptabilité environnementale et économique intégrée des Nations Unies (2003). Le CAR/PB a également introduit des critères de soutenabilité au moyen desquels l'évaluation peut se limiter aux bénéfices provenant de l'utilisation durable des services rendus par les écosystèmes.

22. Les conclusions confirment l'importance des services rendus par les écosystèmes marins et côtiers, en se fondant sur un chiffrage des bénéfices directs pour les activités socio-économiques et le bien-être des populations, conformément au programme de travail international "Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire" (2000-2005).

23. En vue de poursuivre une approche économique de l'environnement qui soit adaptée à la Méditerranée, le CAR/PB a aussi fait appel à son réseau pour spécifier les attentes et les priorités des parties prenantes en relation avec des questions d'intérêt régional telles que : l'analyse de la dépendance des économies à l'égard du capital naturel; l'évaluation des bénéfices relatifs à la conservation des écosystèmes; la viabilité de la mise en place de systèmes de paiement des services environnementaux ou de compensation des dégradations écologiques; l'importance de la réduction du déficit des services rendus par les écosystèmes; une estimation du coût de la dégradation des écosystèmes; l'adaptation des manuels de comptabilité verte, etc.

24. Le projet de rapport est finalisé en fonction des observations du comité de pilotage du projet et de la réunion d'experts techniques sur l'application de l'approche écosystémique qui se tient à Rome (Italie) les 8 et 9 avril 2010.